



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction générale de l'alimentation
Service de la prévention des risques sanitaires de la production primaire
Sous-Direction de la santé et de la protection animales

Bureau des Intrants et de la Santé Publique en Elevage

Mise en place création d'un comité national de coordination pour un usage raisonné des antibiotiques en médecine vétérinaire - Relevé de conclusions

Réunion du 18 novembre 2009

Objet de la réunion : comité national de coordination pour un usage raisonné des antibiotiques en médecine vétérinaire

Participants :	Patrick DEHAUMONT (Agence nationale du médicament vétérinaire - AFSSA) Gérard MOULIN (Agence nationale du médicament vétérinaire - AFSSA) Pascal SANDERS (Laboratoire d'études et de recherches sur les médicaments vétérinaires et désinfectants – AFSSA) Isabelle PELLANNE (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé) Philippe CAVALIE (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé) Soline TABOUIS-CHAUMIEN (MSS – Direction générale de la santé) Jean-Michel AZANOWSKY (MSS – Direction générale de la santé) Claudine LEBON (MAAP – Direction générale de l'alimentation) Charles MARTINS FERREIRA (MAAP – Direction générale de l'alimentation) Jean-Michel PICARD (MAAP – Direction générale de l'alimentation) Alexandre BLANC-GONNET (MAAP – Direction générale de l'alimentation) Alain BOUSQUET-MELOU (Institut national de la recherche agronomique – ENVT) Jacky MAILLET (Conseil national de l'ordre des pharmaciens) Christian RONDEAU (Conseil national de l'ordre des vétérinaires) Jacqueline BASTIEN (Société nationale des groupements techniques vétérinaires) Jean-François ROUSSELOT (Association française des vétérinaires pour animaux de compagnie), Claire SCICLUNA (Association des vétérinaires équins français) Jean-Louis HUNault (Syndicat de l'industrie du médicament vétérinaire et réactif) Marie-Anne BARTHELEMY (Syndicat de l'industrie du médicament vétérinaire et réactif) Marien MEGNEAU (Syndicat national de l'industrie de la nutrition animale) Philippe AMAR (Coop de France) Valérie BRIS (Coop de France – Nutrition animale) Anne TOURATIER (GDS France) Rachel RIVIERE (INAPORC) Fabien VERLIAT (INAPORC) Philippe LEPEE (Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine) Corine LAMBERT (Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France) René PLANEL (Syndicat national des vétérinaires conseil) Alain RIANCOURT (Syndicat National des Vétérinaires Salariés d'Entreprises)
-----------------------	--

Introduction

Claudine Lebon (Sous-Directrice de la santé et de la protection animale à la DGAL) et Patrick Dehaumont ouvrent la réunion en soulignant l'importance de la 2^{ème} journée européenne d'information sur les antibiotiques, le 18 novembre 2009.

Point 1 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la DGAL, l'ordre du jour est légèrement modifié comme suit, les modifications apparaissent en gras :

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Adoption de l'agenda
2. Adoption du compte rendu de la dernière réunion
3. Point sur le projet de décret et composition du comité national
4. Présentation des activités des différentes organisations en matière d'antibiorésistance
5. Présentation des résultats du suivi des ventes d'antibiotiques en France en 2008
- 6. Point d'information sur la conférence de presse**
7. Points divers
8. Date de la prochaine réunion

A ce stade, il n'y a pas de proposition de point divers.

Point 2 de l'ordre du jour : Adoption du compte rendu de la réunion du 09/09/09

La DGAL réitère ses excuses pour l'envoi tardif du compte-rendu et des documents annexes. Le compte-rendu est adopté sans modification.

Point 3 de l'ordre du jour : projet de décret et composition du comité national

Charles Martins Ferreira, chef du bureau des intrants et de la santé publique en élevage, présente le projet de décret mettant en place un comité national de coordination pour un usage raisonné des antibiotiques en médecine vétérinaire. Le document présenté reste très proche de celui de la réunion précédente, car le service des affaires juridiques du MAAP n'a pas encore rendu son avis. Toutefois, une première expertise de la part du SAJ indique que le comité devra être recentré sur l'expertise technique et scientifique. La notion de syndicat apparaît fortement, alors que, mis à part un syndicat de fabricant, ils n'apparaissent pas dans le comité humain. L'avis du SAJ est attendu d'ici le 15/12/2009. Un nouveau document, présentant la nouvelle composition, sera alors transmis, probablement autour de la fin de l'année.

Il est alors proposé de discuter de 2 aspects du projet de texte : le mandat et la composition du comité. Un consensus apparaît immédiatement à propos du mandat. Concernant la composition, la DGAL souligne qu'il y a ici une double contrainte. La première est juridique : il n'est pas d'usage de citer des organisations syndicales dans la composition d'un comité. La seconde est liée à la crédibilité des avis qui seront émis par ce comité : s'agissant d'un comité « miroir du comité humain », il devra émettre des avis sur le champ qui occupe prioritairement les parties prenantes, c'est à dire la prescription. Il est donc proposé de resserrer la composition autour des prescripteurs. L'utilisation n'est pas mise à l'écart, car il est prévu de créer des groupes de travail dont la composition pourra être élargie. En résumé, il s'agit de resserrer sur la prescription et l'expertise. Une discussion suit sur l'importance qu'il y ait également suffisamment des utilisateurs et des dispensateurs (pharmaciens). La composition suivante est envisagée : en plus des pouvoirs publics, 5 prescripteurs (ordre des vétérinaire, représentants techniques des vétérinaires des filières de productions, des vétérinaires des animaux de compagnie et des vétérinaires équins), 1 représentant de l'ordre des pharmaciens, 2 représentants des fabricants (SIMV et fabricants d'aliments médicamenteux), 3 représentants des utilisateurs (représentants issus des organisations à vocation sanitaire, 1 par grande filière : bovins,

porcins, volailles), et 1 représentant des associations de consommateurs. Il est proposé la mise en place d'un système de suppléance, ainsi la possibilité qu'il y ait un titulaire et un suppléant pour chaque place renforcera la participation et augmentera le nombre d'acteurs impliqués. Le CSOV propose qu'il y ait également un représentant pour chaque école vétérinaire, car le sujet de la formation est très important. Il est proposé que cela soit le cas dans les groupes de travail et que s'il y a un seul représentant des 4 écoles au comité, celui-ci soit fortement sensibilisé sur son rôle de « relais » auprès des autres écoles.

Point 4 de l'ordre du jour : Présentation des activités des différentes organisations en matière d'antibiorésistance

La parole est donnée aux différentes entités ayant envoyé des contributions à la DGAL ou souhaitant présenter leur action en matière d'antibiorésistance.

La SNGTV rappelle son action axée autour de 2 aspects : la promotion des bonnes pratiques et la méthodologie, notamment les actions de communication. Les différentes actions développées sont notamment le lancement du guide de bonnes pratiques de l'antibiothérapie vétérinaire à l'usage des vétérinaires le 25/09/09, la maîtrise des inhibiteurs dans le lait, les actions GTV partenaires.

GDS présente sa contribution, qui met en avant la formation « éleveur infirmier de son élevage », réalisée en lien avec la SNGTV et articulée autour de 3 objectifs : le respect de la santé publique, la maîtrise de la santé animale et l'optimisation des revenus.

Coop de France revient sur la présentation de GDS France et souligne l'importance du travail sur les indications et les modes d'administrations. La mise en place de sensibilisations et d'informations dans l'optique de permettre la prise de conscience de chacun.

Le CSOV rappelle son action en prenant un exemple précis : celui de l'aliment médicamenteux où il peut parfois y avoir conflit d'intérêt entre fabricant et prescripteur. Depuis 2002, le CSOV argumente sur ce sujet auprès des ministères.

Le CSOP revient sur l'importance de la dispensation (contrôle de la prescription), essentiel en médecine humaine et souligne le fait qu'une pratique plus fréquente en médecine vétérinaire pourrait donner de bons résultats. Cette étape d'interface entre la prescription et l'usage doit découler à un meilleur usage et à moins d'usage. Une réflexion devrait être entamée autour de l'axe dispensation face à simple délivrance.

Le SIMV présente ses actions sur les thèmes suivantes : participation active à l'enquête annuelle de suivi des ventes, formations, recherche et développement. Il insiste sur l'aspect recherche et développement, notamment en ce qui concerne la vaccination, comme axe de prévention de l'apparition des infections.

L'AVEF propose le partage des documents qu'elle a élaboré et rappelle qu'elle tient des conférences communes avec la SNGTV et l'AFVAC. Elle a lancé auprès de ses adhérents une enquête sur l'usage des antibiotiques et la pratique de l'antibiothérapie.

L'AFVCA souligne que la problématique peut être un peu différente dans le cas des animaux de compagnies (chiens, chats, NAC,...) car il n'y a pas de problème de résidu mais il peut y avoir des contacts étroits entre propriétaires et animaux de compagnie, ce qui peut favoriser la diffusion de bactéries antibiorésistantes.

Suite à ces exposés, la DGAL propose de se mettre d'emblée dans la perspective de la prochaine réunion du comité et de démarrer des groupes de travail sur des sujets prioritaires. Une discussion suit sur la pertinence de démarrer dans travaux sans que le comité soit officiellement créé. Toutefois, les participants soulignent également l'importance de ne pas perdre de temps et de ne pas casser la dynamique du groupe. Afin d'aider dans la réflexion, la DGS expose succinctement ce qui existe déjà en terme de groupes de travail du côté du comité humain. Il est finalement proposé que, sur 5 thématiques (dont certaines sont déjà traitées par certains des participants), les participants fassent parvenir à une structure « animatrice » des contributions par messagerie électronique. Il faudra prévoir une courte réunion téléphonique entre les 5 « animateurs ».

- 1) Sur le suivi des ventes, les contributions seront recueillies par l'AFSSA.
- 2) Sur l'amélioration du bon usage, les contributions seront recueillies par la SNGTV.
- 3) Sur la mise en place d'actions de formation, les contributions seront recueillies par la DGAL.
- 4) Sur la communication, les contributions seront recueillies par la DGAL.

5) Sur les actions de recherche, les contributions seront recueillies par la plate-forme RFSA (réseau français de santé animale).

La prochaine réunion plénière ne devra pas être trop éloignée dans le temps, aussi le mois d'avril est proposé.

La DGS propose que, dans le cadre de la coordination avec le comité humain, les participants du comité vétérinaire soient invités au comité humain (prévu *a priori* en janvier/février), qu'une réunion commune des 2 comités ait lieu soit le 18/11/2010 soit une date proche de cette dernière.

Point 5 de l'ordre du jour : Présentation des résultats du suivi des ventes d'antibiotiques en France en 2008

L'ANMV présente les résultats du suivi des ventes d'antibiotiques en France en 2008 et insiste sur certains aspects comme l'augmentation des consommations pour les fluoroquinolones, les céphalosporines et les macrolides qui sont jugées comme étant d'importance critique en médecine humaine. Pour les fluoroquinolones, le lien entre l'apparition des génériques sur le marché français et l'augmentation des consommations d'antibiotiques pour cette famille est souligné.

Point 6 de l'ordre du jour : Point d'information sur la conférence de presse

L'ANMV présente le dossier de presse et rappelle également les actions de communication menées par la DGS ce jour. Il est noté que l'ensemble de la presse a été invitée mais que c'est essentiellement des journalistes de la presse spécialisée qui seront présents.

Point 7 de l'ordre du jour : Point divers

Pas de point divers

Point 8 de l'ordre du jour : Prochaine réunion

Les conclusions sont récapitulées :

- la prochaine réunion, qui sera la première du comité formel, aura lieu en avril ;
- avec le compte-rendu de la réunion, seront envoyés : les contributions écrites présentées par les participants, le projet de texte avec composition et mandat du comité, les informations relatives aux messageries électroniques devant recueillir les contributions ;
- une réunion téléphonique aura lieu entre les « animateurs » recueillant les contributions ;
- les groupes de travail préexistants continuent leurs travaux.